

Sujet : [INTERNET] ENQUÊTE PUBLIQUE concernant le projet de la centrale photovoltaïque de Luc-sur-Aude

De : Joelle <bjoelle@live.be>

Date : 05/04/2019 17:18

Pour : "pref-photovoltaïque-luc@aude.gouv.fr" <pref-photovoltaïque-luc@aude.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire Enquêteur

OBJET : Enquête publique portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 4,5 M Wc déposée par la Société « SNC Parc Solaire Castillou 2 » au lieu-dit « Le Causse » à Luc-sur-Aude.

Nous sommes opposés à l'implantation d'un parc photovoltaïque supplémentaire (centrale photovoltaïque de la Société « SNC Parc Solaire Castillou 2 » au lieu-dit « Le Causse » à Luc-sur-Aude) dans le Limouxin parce que l'éolien industriel et le photovoltaïque industriel ne permettent en aucun cas la valorisation de notre territoire.

L'éolien industriel et le photovoltaïque industriel ne permettent en aucun cas non plus de lutter contre le réchauffement climatique ni la pollution puisque, lorsqu'il n'y a pas de vent pour l'éolien et lorsqu'il n'y a pas de soleil et lors des nuits pour le photovoltaïque, ces centrales industrielles ne sont plus productives et doivent être complétées par des centrales thermiques polluantes au charbon, au gaz, au pétrole voire nucléaires pour alimenter les réseaux.

De plus, les implantations d'éolien industriel et de photovoltaïque industriel détruisent le paysage du Limouxin, terre touristique ! Elles sont prévues visibles en pleine campagne et non sur site industriel... Quel sera donc l'impact de ces horribles et vastes parcs éoliens et photovoltaïques, situés en point de mire dans la nature, sur l'économie touristique ? Hôtels, auberges, gîtes, chambres d'hôtes, camping, musées, caves à vin, producteurs locaux, commerces... sont tous concernés par le risque de déclin dans leur activité ! Ce n'est pas la valorisation qui les attend, mais bien la pauvreté !

A un niveau privé, quand la beauté du paysage est détériorée, les biens immobiliers ont une valeur marchande fortement diminuée. Donc, ce sont de nombreux habitants qui ne verront pas cette « valorisation promise » et qui subiront un déficit, une dévalorisation de leur patrimoine !

Les implantations de parcs industriels éoliens et photovoltaïques détruisent aussi et occupent les terres agricoles qu'il est important pour tous de sauver, détruisent la faune, la flore, menacent les oiseaux qui nichent ou qui passent dans le Limouxin...

Ces parcs industriels éoliens et photovoltaïques apportent aussi bien des nuisances : nuisance sonore pour l'éolien, nuisances pendant des mois lors de ces énormes chantiers de construction, de ces passages incessants de camions pour transporter tant de matériel, nuisance par la destruction de terres supplémentaires au-delà

des parcs pour construire ou élargir les chemins de ces camions, nuisance probablement avec tous ces câbles électriques pour acheminer l'électricité produite, nuisances pour l'avenir : tout est-il recyclable sans pollution... ou tout sera-t-il vraiment recyclé au frais des investisseurs, aux frais de la commune... ou alors abandonné sur place ?

Et chaque parc industriel risque de n'apporter seulement qu' $\frac{1}{2}$ ou 1 emploi pour le Limouxin ! A l'encontre des nuisances, c'est vraiment peu de bénéfice !

C'est vrai qu'il faut des solutions et utiliser d'autres sources d'énergies renouvelables qui se suffisent à elles-mêmes, qui luttent contre le réchauffement climatique et qui n'envahissent pas terres agricoles et paysages... Ne serait-il pas intéressant et valorisant pour le Limouxin de se tourner et d'étudier d'autres solutions telles le solaire thermique, la géothermie, peut-être la biomasse à petite échelle... et d'implanter de petits parcs dans de petites zones industrielles et... aucunement très visibles et repérables en pleine nature...

Nous avons donc un AVIS DEFAVORABLE concernant le projet de centrale photovoltaïque de la Société « SNC Parc Solaire Castellou 2 » au lieu-dit « Le Causse » à Luc-sur-Aude.

Ce 5 avril 2019

habitant d'Antugnac

habitante d'Antugnac.

Salvatore LAURICELLA :

Joëlle BRAYEUR :